



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONTRAT D'OBJECTIFS 2015 - 2019

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programme pour la refondation de l'école de la République, le courrier du recteur du 30 octobre 2013, le conseil d'administration du collège Plateau Goyaves, l'établissement s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions défini dans ce contrat d'objectifs pour la période 2015/2019.

Le Recteur

La Principale

Axe1 : La réussite des élèves par la continuité et la cohérence des apprentissages

OBJECTIF 1 : permettre pour chaque élève une amélioration au niveau de toutes les formes de discours et notamment à l'écrit

Programme d'actions :

- Formaliser la contribution de chaque discipline à l'acquisition du « lire, dire et écrire » et du « mesurer, calculer, raisonner » et ceci pour les cycles 3 et 4.
- Pour chaque enseignant : mettre en œuvre ce qui est formalisé dans le projet disciplinaire.
- Liaison collègue lycée : réflexion par équipe disciplinaire

Moyens et outils mobilisés :

- Transcription oral écrit - écrit oral.
- Utilisation de toutes les formes de l'écrit : texte, schéma, image ou symbole.
- Utilisation de l'écrit brouillon pour faire des liens, catégoriser, organiser.
- Diversification des formes de discours : débat, exposé, compte rendu littéraire ou scientifique, narration de recherche...
- Participation du professeur documentaliste et intégration au projet documentaire

INDICATEURS :

Pourcentage d'acquisition des compétences suivantes :

Fin de cycle 3 : traduire sa compréhension sous forme synthétique à l'écrit

N : 60% N+1 : 70% N+2 : 75% N+3 : 78 N+4 : 80%

Fin de cycle 4 : traduire sa compréhension en développant sa pensée de façon littéraire à l'écrit

N : 60% N+1 : 70% N+2 : 75% N+3 : 78 N+4 : 80%

Axe 2 : La réussite des élèves par l'évolution des pratiques et des organisations

OBJECTIF 1 : professionnaliser le travail en équipe

Programme d'actions :

- Formation des professeurs coordonnateurs.
- Formation des enseignants au travail collaboratif et aux méthodes de l'intelligence collective.
- Elaboration d'outils d'aide au travail en équipe et de cadre commun (ex cadre commun des parcours).
- Elaboration d'outils d'autoévaluation du travail en équipe.

Moyens et outils mobilisés :

- Documentation sur la recherche didactique et pédagogique.
- Documentation sur la recherche en intelligence collective (socioconstructivisme).
- **Formateurs académiques (formation disciplinaire et transversale) en appui au niveau des programmes de formation en établissement.**

INDICATEURS :

Degré de formalisation des projets d'équipes disciplinaires :

- Répartition des compétences par niveau de classe et cycle
N : 100%
- Déclinaison de l'objectif 1 du contrat d'objectif et du projet d'établissement.
N : 70% N+1 :100%
- Déclinaison des modalités de diversification des pratiques pédagogiques
N+1 :70% N+2 : 100%
- intégration des compétences des parcours
N+2 : 100%

Axe 3 : La réussite des élèves par la qualité de l'accueil

OBJECTIF 1 : permettre à chaque élève de progresser dans chaque domaine du socle en proposant le meilleur environnement de travail possible

Programme d'actions :

- Diversification et différenciation des pratiques pédagogiques.
- Actions visant la stabilisation des apprentissages :
Réflexion sur le travail en permanence en cas d'absences de professeurs (vie scolaire, documentaliste).
Réorganisation de la journée pour créer des plages horaires spécifiques d'aide aux devoirs (Accompagnement Continu obligatoire pour les élèves de 6ème, facultatif pour les autres) et d'accompagnement éducatif.
Modulation de la durée de la séance d'apprentissage (soit 1h soit 1h30)
- Elaboration d'outils pour rendre explicite les attendus de fin de cycle à toute la communauté. (ex : scénettes théâtre pour les parents)
- Actions parents partenaires : formation des parents ressources intervenant en binôme avec les professeurs lors des rencontres avec les parents.
- Charte de mobilisation de l'élève dans ses apprentissages s'appuyant sur des procédures d'autoévaluation et définissant le métier de collégien
- Mise en place d'un conseil de vie collégienne.

Moyens et outils mobilisés :

- Co enseignement et analyses de pratiques croisées avec l'appui des formateurs académiques notamment.
- Travaux de recherche sur les théories de l'apprentissage (avec l'appui des formateurs académiques notamment).
- Partenaires extérieurs, financements extérieurs (pour l'aide à la parentalité et le suivi éducatif)

INDICATEURS :

- **Pourcentage de validation du socle commun.** Maîtrise satisfaisante en fin de cycle 3 et Maîtrise satisfaisante en fin de cycle 4
N : 60% N+1 : 70% N+2 : 75% N+3 : 78 N+4 : 80%